



COP24 : la conseillère fédérale Doris Leuthard plaide en faveur de règles transparentes pour la protection du climat

Berne, 12.12.2018 - À la conférence sur le climat de l'ONU à Katowice (Pologne), la conseillère fédérale Doris Leuthard a défendu aujourd'hui une mise en œuvre efficace de l'accord sur le climat adopté en 2015. « Il est grand temps d'adopter des règles contraignantes », a souligné la cheffe du DETEC lors des négociations avec les ministres des autres pays.

L'Accord de Paris sur le climat engage tous les pays à agir dès 2020 pour protéger le climat en fonction de leur responsabilité et de leurs moyens. Les États sont tenus de formuler tous les cinq ans un objectif plus ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre et de prendre des mesures pour l'atteindre. Lors de la 24e conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 24), ces engagements devront être adoptés (Paris Rules Book). Conformément au mandat adopté par le Conseil fédéral, la délégation suisse s'engage en faveur de l'adoption de règles garantissant une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris.

Les règles adoptées devront notamment mettre en place des dispositions uniformes concernant la description de l'objectif de réduction national et le décompte des émissions et des réductions réalisées. Elles devront s'appliquer de manière universelle, pour les pays pauvres comme pour les gros émetteurs de CO₂. Si le Rules Book comporte trop de failles, la délégation suisse ne soutiendra aucun compromis, a déclaré la conseillère fédérale Doris Leuthard. La transparence est dans l'intérêt de tous les pays, a-t-elle souligné en discutant avec d'autres

ministres de l'environnement dans le cadre du Dialogue de Talanoa. « Cette transparence instaure la confiance nécessaire et crée la base du renforcement progressif des efforts qu'il faut pour limiter le changement climatique », a ajouté la cheffe du DETEC. Elle a aussi plaidé en faveur d'une réglementation des flux financiers permettant de mieux protéger le climat et souligné la nécessité d'accroître les incitations à investir dans les énergies renouvelables plutôt que dans les énergies fossiles.

Les discussions ont tenu compte du rapport du groupe d'experts sur le climat (GIEC) publié en octobre sur les conséquences d'un réchauffement de la planète de 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle. Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre des États ne suffiront pas pour parvenir à respecter cette limite.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris en Suisse dépendra surtout de la révision de la loi sur le CO2 dont a débattu le Conseil national lors de la session d'hiver. Pour que les exigences de l'accord puissent être remplies, il faudra que le Conseil des États comme seconde chambre apporte des corrections aux décisions du Conseil national.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a également eu plusieurs entretiens bilatéraux. Elle a ainsi rencontré la ministre allemande de l'environnement Svenja Schulze, le ministre colombien de l'environnement Ricardo José Lozano ainsi que des représentants du Groupe pour l'intégrité de l'environnement (Environmental Integrity Group) dont font partie la Suisse, le Mexique, la Corée du Sud, le Liechtenstein, Monaco et la Géorgie.

La COP24 s'est ouverte le 3 décembre et durera jusqu'au 14 décembre.

Adresse pour l'envoi de questions

Harald Hammel, Service de presse et d'information DETEC, tél. 079 444 68 13

Liens

[Révision totale de la loi sur le CO2 \(Site web DETEC\)](#)

[Sommet climatiques des Nations Unies \(Site web DETEC\)](#)

Auteur

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

Office fédéral de l'environnement OFEV

<http://www.bafu.admin.ch/fr>

✉ [Contact](#)

<https://www.bafu.admin.ch/content/bafu/fr/home/documentation/communiqu%C3%A9/anzeige-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-73363.html>